

PROCES-VERBAL

de la séance du Conseil communal

du mercredi 7 décembre 2022

N°16/ 2021-2026

Présidence de **M. Xavier DURUSSEL**

Le Conseil siège à la demande conjointe de la Municipalité et du Bureau du Conseil, dans la salle Agora du CUBE.

100 Conseillères et Conseillers ont été régulièrement convoqués.

69 sont présents au moment de l'appel

31 sont absents.

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer :

Conseillères et Conseillers absents et excusés : ADLER Françoise, BALLY Marc, BOILLAT Sébastien, BUCHER Sylvio, CORNUT Vincent, DE TITTA Alexandre, DESPONDS Alexandre, DEWARRAT Stéphane, ESMEL Nadège, GANNA Alexandre, KUBLER Steven, LANGONE Clémence, MAYOR Christine, MOJON Mélanie, PION Christine, REYNOLDS Michel, RIBEIRO Sara, ROBERT Camille, SAARBACH William, SIMON André, THULER Jean-Bernard, TISSOT Marc, WALTHER André, WYSS Floriane.

Conseillers arrivés après l'appel et dont le vote est pris en considération :

DESSAUX HADORN Véronique, DUPONTET Aline, FRUH Hervé, GETAZ Guillaume, JEANNERAT Florian, KALMS Diane, MONNEY Bastien, VAUTHEY Aliénor, ZUFFEREY Valérie.

DOCUMENTS EN MAIN DES CONSEILLERS

- Ordre du jour
- Préavis N° 40/12.22 - Requalification de la rue Louis-de-Savoie et mise en zone 30 du périmètre incluant la rue Louis-de-Savoie, la rue du Château et les quais du Mont-Blanc et Jean-Louis-Lochmann, subventions non déduites
- Préavis N° 41/12.22 Réponse au postulat du groupe SPI, Aline Dupontet « Rendons les quais à la population »
- Préavis N° 44/12.22 Demande d'un crédit de CHF 495'000.00 pour l'aménagement d'un restaurant scolaire et le réaménagement de la cour de l'ancien Collège du Bluard
- Préavis N° 46/12.22 Réponse au postulat du groupe PSIG intitulé "25 novembre – lutte contre la violence faite aux femmes – aussi à Morges "
- Rapport de la commission des finances N° 33/12.22 Budget pour l'année 2023
- Rapport de commission N° 42/12.22 sur la prise en considération du postulat du groupe PLR « Un règlement des terrasses adaptés à la réalité post-COVID »
- Rapport de commission N° 45/12.22 sur la prise en considération du postulat du groupe des Vert·e·s « Pour une réduction des déchets plutôt qu'une augmentation de la taxe »
- Réponse écrite de la Municipalité à l'interpellation de M. Steven Kubler et consorts « Quel respect de l'article 68 du Règlement du Conseil communal ? »
- Réponse écrite de la Municipalité aux questions de Mme Sylvie Fay concernant la hausse des prix de l'électricité

M. le Président Xavier DURUSSEL apporte une modification à l'ordre du jour.

Point 10 nouveau : Motion PSIG « L'offre en accueil de jour à Morges doit s'accélérer » Dépôt et développement.

M. le Président Xavier DURUSSEL ouvre la discussion sur cet ordre du jour. La parole n'est pas demandée.

L'ordre du jour tel que modifié est approuvé à une majorité évidente moins une abstention.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 2 novembre 2022

La mise en page de l'intervention de M. Lucas Brühwiler au point « Questions, vœux et divers » doit être modifiée afin que les sources auxquelles il fait référence soient en bas de texte et pas à l'intérieur.

Le procès-verbal ainsi modifié est approuvé à l'unanimité moins 5 abstentions.

2. Communications du Bureau

- Annonce de la naissance de Sofia, la fille de Mélanie Mojon, qui a vu le jour le 1^{er} décembre.
- Rappel de la date du repas du Conseil communal le 11 janvier 2023 au Bouteiller communal, une invitation officielle parviendra par mail dans quelques jours.
- Les décisions de la séance du 2 novembre 2022 n'ont pas été affichées au pilier public dans les délais en raison d'une erreur de procédure interne, le président adresse ses excuses pour ce désagrément.

3. Communications de la Municipalité

Mme la Syndique Mélanie WYSS annonce 6 communications orales, elle commence par l'annonce des salées au fromage ainsi que le verre de l'amitié qui seront offerts à l'issue de la séance. Les vins du domaine de la Ville qui ont obtenu des distinctions au 16^{ème} Grand Prix des Vins suisses pourront être dégustés, soit « La Parcelle 900 » et le « Salvagnin » domaine de la Ville.

ÉCLAIRAGE PUBLIC : MESURES D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

Monsieur le Municipal Jean-Jacques AUBERT s'exprime en ces termes :

« Depuis 2015, la consommation d'énergie de l'éclairage public a été réduite de 42 % grâce à la mise en œuvre d'un plan lumière. Toutefois, la période actuelle et le potentiel risque de pénurie d'électricité nous oblige à accentuer nos efforts et à rechercher une certaine sobriété.

Le territoire est équipé de 1'974 luminaires qui ne sont pas tous équipés des mêmes technologies. Une étude d'envergure conduite dès cet été par les Services Industriels de la Ville a permis de proposer des économies d'énergie sur l'éclairage public sur la base des caractéristiques techniques de chaque candélabre mais également dans le respect de la sécurité des personnes et routière en maintenant éclairés les passages piétons, les giratoires en localité et les zones 30.

Sur la base de ces éléments techniques, la Municipalité a pris la décision, par souci de sobriété énergétique, de procéder comme suit :

1. abaissement de l'intensité lumineuse de 80 % de 23 h à 5 h des 319 candélabres commandés à distance (système Interact-City) principalement situés en zone centre-ville et au Parc de Vertou ;
2. cette mesure immédiate sera suivie sur l'année 2023 par l'abaissement de l'intensité lumineuse de 80 % d'environ 1'100 points lumineux LEDs supplémentaires de 23 h à 5 h.

Grâce à ces deux mesures cumulées la consommation annuelle passera de 402'500 kWh à 348'600 kWh, soit une diminution de 13 %.

Cette mesure vient compléter celles déjà prises par la Municipalité dès la parution du décret cantonal du 1^{er} Novembre 2022 visant à diminuer la consommation d'électricité liée à l'éclairage des bâtiments non résidentiels, des enseignes lumineuses et des illuminations de Noël.

Lors de sa séance du 7 novembre 2022, la Municipalité a décidé que le périmètre pour l'installation des décorations de Noël durant cet hiver serait limité au bas de la rue Centrale, à la Grand-Rue, ainsi qu'à la rue Louis-de-Savoie et que le nombre des décorations sera réduit. Il y aura une extinction totale des illuminations de 23 h à 6 h à l'exception des soirées des 24, 25 et 31 décembre, ainsi que celle du 1^{er} janvier au cours desquelles les illuminations resteront allumées toute la nuit. Les bâtiments communaux dont l'Hôtel de Ville et le Temple notamment ne seront pas illuminés et il n'y aura pas de décoration lumineuse sur les sapins situés sur le domaine public. Le marché de Noël participe aussi à des mesures d'économie d'énergie.

Enfin, l'ensemble des commerces et entreprises de la Ville se sont vus communiquer par courrier les dispositions du décret cantonal pour l'application de ce dernier, avec respect des consignes sur l'éclairage des vitrines et des enseignes qui doivent être éteints au plus tard une heure après la fin de l'activité et peut être rallumé au plus tôt une heure avant le début de l'activité. »

HAUSSE DE PRIX DU GAZ : LA VILLE DE MORGES ADAPTE SON TARIF À LA SITUATION DES MARCHÉS

Monsieur le Municipal Jean-Jacques AUBERT s'exprime en ces termes :

« Les tensions sur la scène internationale et le marché de l'énergie maintiennent les prix du gaz à un niveau très élevé historiquement jamais atteint.

Sur 2022, la Ville de Morges a réussi à contenir le prix du gaz pour les petits et moyens consommateurs malgré la crise énergétique qui a secoué l'ensemble des distributeurs du pays en n'appliquant qu'une hausse de ses tarifs de 10 % au 1^{er} avril 2022.

Au regard du maintien des prix d'achat du gaz naturel sur les marchés à des niveaux très élevés, la Ville de Morges est contrainte de majorer ses tarifs de 29 % dès le début de l'année prochaine. Tout comme lors de la hausse précédente, le recours au fond de réserve dédié permet de ne répercuter qu'une partie de cette hausse aux consommateurs.

La Ville de Morges aurait dû répercuter une hausse de 38 % des tarifs à sa clientèle de petits et moyens consommateurs mais grâce à la constitution, il y a quelques années, d'un fonds de réserve pour la fluctuation du prix du gaz, cette dernière est ramenée à 29 %. Un montant de CHF 400'000.00 sera prélevé sur ce fonds pour absorber une partie de la hausse.

Les adaptations de prix pour les gros consommateurs sont déjà appliquées automatiquement car ces derniers sont soumis par contrat à des prix indexés sur le marché.

La situation, qui demeurera vraisemblablement tendue durant de nombreux mois à venir, reste analysée en continu par la Municipalité.

Consciente que cette hausse peut avoir un impact financier qui peut s'avérer important pour certains ménages, la Ville de Morges souhaite rester proactive autant que possible quant à la précarité qui pourrait se développer sur notre territoire. À cet effet, la Direction Cohésion sociale, logement et sécurité organise une rencontre, en date du 12 décembre 2022, avec les actrices et acteurs sociaux de la région afin de traiter de ce sujet et d'analyser les besoins.

À savoir que le Canton n'a pour le moment pas encore annoncé d'adaptation des forfaits pour ces problématiques énergétiques. Il est précisé que le Revenu d'Insertion (RI), prend en charge l'adaptation des charges relatives aux loyers. La Ville va analyser les besoins et, cas échéant, prendra les dispositions financières nécessaires pour aider les personnes qui se trouvent en situation de précarité en raison de la crise énergétique. »

Caducité de l'enquête publique PACom 2019 et PACom 2022 application anticipée

Madame la Municipale Laure JATON s'exprime en ces termes :

« La Municipalité vous informe que, depuis sa mise à l'enquête publique fin 2019, le nouveau Plan d'affectation communal (PACom) s'est appliqué par anticipation sur le territoire de Morges pendant une durée de 3 ans, conformément à ce que prévoit la LATC. Le PACom ayant été mis à l'enquête publique du 22 novembre au 23 décembre 2019, le PACom de 2019 ne s'appliquera plus à partir du 23 décembre 2022 et deviendra caduc.

Depuis 2020, le service de l'urbanisme travaille à l'adaptation du projet mis à l'enquête. Début 2021, la Municipalité a décidé de remettre à l'enquête publique l'ensemble du PACom pour les raisons suivantes :

- la volonté de tenir compte des avis exprimés par la population lors de l'enquête ;
- les nombreuses évolutions du cadre légal (Plan directeur cantonal, nouvelles dispositions de la LATC, les modifications de la loi sur l'énergie, etc.) ;
- les évolutions du contexte socio-environnemental en particulier en matière de densification ;
- l'intégration des nouvelles stratégies adoptées par la Municipalité.

En mars 2022, le projet adapté a été transmis au Canton pour un examen préalable. Alors que le délai légal de 3 mois était échu à la fin du mois de juin, le retour cantonal a été reçu le 14 octobre 2022, soit plus de 6 mois après son envoi au Canton. La Municipalité le regrette, car ce retard ne permet pas une nouvelle mise à l'enquête telle que prévue en fin d'année. La Municipalité prévoit de mettre à l'enquête publique le nouveau PACom au printemps 2023.

Afin de préserver les orientations qualitatives prévues tant par le projet de 2019 que par celui de 2022 et de permettre à la Ville de poursuivre un développement harmonieux, la Municipalité informe qu'elle appliquera par anticipation le projet de PACom 2022, comme le permet l'article 47 LATC, dès le 23 décembre 2022. Une publication officielle dans la FAO paraîtra le 9 décembre 2022.

Le projet de plan ainsi que le projet de règlement seront à disposition à l'Hôtel de Ville auprès de la Direction Urbanisme, constructions et espace public pour consultation. La Municipalité recommande qu'avant l'élaboration de tout projet, les personnes intéressées prennent contact avec le Service de l'urbanisme de la Ville. Prendre rendez-vous en ligne est dorénavant possible via notre site Internet. En outre, l'évolution du projet sera présentée en Commission consultative urbanisme et mobilité le 15 décembre prochain. »

Implémentation de MCH2 - modification du début de l'amortissement planifié des immobilisations appartenant au patrimoine administratif

Monsieur le Municipal David GUARNA s'exprime en ces termes :

La Municipalité vous informe que le texte de la décision des préavis d'investissement qui vont vous être présentés dès à présent est modifié suite à la future implémentation du Modèle Comptable Harmonisé de deuxième génération (MCH2) par les communes vaudoises.

Désormais, et en conformité avec la recommandation de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances (CFD), la Municipalité a fait le choix d'amortir les immobilisations appartenant au patrimoine administratif dès le début d'utilisation de l'immobilisation. Concrètement, il arrivait parfois d'amortir un investissement pas encore réalisé. L'amortissement comptable devant relater l'usure de l'investissement, désormais, l'amortissement débutera dès l'année du début d'utilisation. Les crédits d'études seront quant à eux amortis dès l'aboutissement des études financées par le crédit. En cas de non-réalisation de la construction, le crédit d'étude sera immédiatement amorti.

Nouveaux indicateurs pour la Stratégie énergétique 2035

Monsieur le Municipal Vincent JAQUES s'exprime en ces termes :

« La Municipalité a le plaisir d'annoncer au Conseil communal qu'une nouvelle série d'indicateurs de la Stratégie énergétique 2035 a été publiée sur le tableau de bord disponible en ligne sur www.morges.ch/indicateurs.

Les nouveaux indicateurs sont les suivants :

- pour le chauffage : la part de biogaz sur le total du gaz consommé, et les besoins en chauffage couverts par des réseaux thermiques ;
- pour l'électricité : la production d'électricité des panneaux solaires installés à Morges et la part d'électricité autoconsommée ;
- pour la construction et la rénovation : la surface bâtie qui répond aujourd'hui au standard Minergie ;
- et enfin pour la mobilité : le nombre de véhicules immatriculés à Morges par type de carburant, leur consommation d'énergie et leurs émissions de CO₂.

Les indicateurs du tableau de bord seront mis à jour annuellement. Cette mise à jour se réalisera entre le printemps et le début d'été, en raison de la disponibilité de données. Les prochains indicateurs à être intégrés sur la plateforme, dans un bref délai, seront l'évolution des chaudières et des systèmes de chauffage à Morges et le taux de rénovation. Une collaboration avec le Canton de Vaud a été lancée fin 2021,

dans le but de standardiser sur le Canton une méthode de calcul pour le taux de rénovation ; l'indicateur verra en effet le jour en 2023.

Afin de donner au public morgien une vision d'ensemble sur la durabilité de leur Commune, la Municipalité intégrera courant 2023, divers indicateurs en lien avec l'écologie sur cette plateforme. Cela mettra en évidence l'évolution du territoire sur des thèmes comme la biodiversité, la mobilité, la cohésion sociale ou encore l'économie durable. Une série d'indicateurs déterminés dans le cadre de l'élaboration du plan climat seront aussi intégrés à la plateforme. Le système est conçu de manière à évoluer avec l'amélioration des données à disposition. C'est pourquoi, il bénéficiera d'une mise à jour régulière. »

M. le Président Xavier DURUSSEL ouvre la discussion.

M. Frédéric EGGENBERGER a une question à l'intention de M. Aubert concernant la majoration du prix du gaz, sous quelle forme la rencontre avec les personnes en situation de précarité et les partenaires sociaux va-t-elle se matérialiser ? Est-ce qu'une communication publique est prévue ? Une piste serait d'informer les personnes fragilisées par cette majoration lors de l'envoi de la facture, en donnant les adresses et contacts utiles pour obtenir de l'aide.

M. le Municipal Laurent PELLEGRINO répond que la séance sera gérée par le service de la cohésion sociale, avec tous les partenaires habituels et aura lieu le 12 décembre. À ce jour le Canton n'a encore rien proposé, la commune de Morges est proactive à ce niveau-là et le Conseil communal sera informé de l'évolution du dossier.

M. Bastien MONNEY adresse une question à M. Aubert concernant l'augmentation du prix du gaz. Selon lui, les acomptes adressés aux consommateurs de gaz n'ont pas été adaptés cette année. Le gaz a déjà augmenté de 10% et vu que l'on paie la facture finale à la fin de l'année, celle-ci risque d'être très douloureuse au vu des 29% de hausse annoncés. Est-il prévu que le service adapte le montant des acomptes afin d'alléger le montant de cette facture en fin de période ?

M. le Municipal Jean-Jacques AUBERT répond que pour 2023 il est clair que les acomptes seront adaptés. Cela n'a pas été adapté en 2022 car la hausse est intervenue en cours d'année, d'où le rattrapage de 10% en fin d'année.

4. Communications des associations intercommunales

Mme Catherine HODEL informe que le conseil intercommunal de la PRM a refusé d'octroyer un crédit pour une 2^{ème} girafe (radar) lors de sa dernière séance mais a accepté le crédit pour les nouveaux véhicules.

5. Nomination de la commission de Gestion 2022

VERTS : Matthias BLUME, Kevin RICHARDS, Sylvie FAY comme membres et Jasinta DEWI FREITAG comme suppléante.

UDC : Marc LAMBRIGGER comme membre et Patricia DA ROCHA comme suppléante.

EMVL : Mélanie MOJON, Clément BOURGEOIS comme membres et Jordi VILLAVERDE comme suppléant.

PLR : Emilie BOVET, Floriane WYSS, Marc TISSOT, Alexandre DESPONDS, Michael FRANCESCATO comme membres et Béatrice GENOUD comme suppléante.

PSIG : Ruth WALTER ETTER, Véronique DESSAUX HADORN, Hervé FRUH, Martine ROCHAT comme membres et Sylvie TRUDU comme suppléante.

6. Préavis de la Municipalité

Préavis N° 40/12.22 **Requalification de la rue Louis-de-Savoie et mise en zone 30 du périmètre incluant la rue Louis-de-Savoie, la rue du Château et les quais du Mont-Blanc et Jean-Louis-Lochmann, subventions non déduites.**

Première séance de commission : mardi 20 décembre 2022 à 18 h 30, Salle Léman, Riond-Bosson 14. Présidence PSIG.

Les commissaires sont :

- Lucas BRUHWILER
- Marc LAMBRIGGER
- Jordi VILLAVERDE
- Sacha FELHMANN
- Michael FRANCESCATO
- Camille ROBERT
- Ruth WALTER ETTER

Préavis N° 41/12.22 Réponse au postulat du groupe SPI, Aline Dupontet « Rendons les quais à la population ». Première séance de commission : mardi 10 janvier 2023, à 18 h 30 en salle Henri-Perregaux, Hôtel de Ville. Présidence PLR.

Les commissaires sont :

- Julien BESUCHET
- Patricia DA ROCHA
- Clément BOURGEOIS
- Emilie BOVET
- Alain TROGER
- Aline DUPONTET
- Raphaël DE GOUMOENS

Préavis N° 44/12.22 Demande d'un crédit de CHF 495'000.00 pour l'aménagement d'un restaurant scolaire et le réaménagement de la cour de l'ancien Collège du Bluard. Première séance de commission : mardi 13 décembre 2022, à 18 h 30 Salle Léman, Riond-Bosson 14. Présidence VER.

Les commissaires sont :

- Yvan CHRISTINET
- Marc LAMBRIGGER
- Valérie ZUFFEREY
- Béatrice GENOUD
- Maurice JATON
- Jean-Bernard THULER
- Sylvie TRUDU

Préavis N° 46/12.22 Réponse au postulat du groupe PSIG intitulé "25 novembre – lutte contre la violence faite aux femmes – aussi à Morges ".

Les commissaires sont :

- Jasinta DEWI FREITAG
- Estelle BASTIAN
- Marc-Alain TIECHE

- Dominique KUBLER-GONVERS
- Floriane WYSS
- Aline DUPONTET
- Aliénor VAUTHEY

M. le Président Xavier DURUSSEL invite les commissaires à se retrouver en fin de séance afin de fixer une date car la date communiquée ne fonctionne pas.

7. Rapports de commissions

N° 33/12.22 Budget pour l'année 2023

Mme Veronica GASKELL présidente-rapporteuse de la commission des Finances lit les conclusions du rapport.

M. le Président Xavier DURUSSEL informe que la Municipalité a accepté les différents amendements, ils n'ont pas à être votés. Il ouvre la discussion.

Mme Maria Grazia VELINI s'exprime en ces termes :

« Lors du vote du budget par la COFIN, je me suis abstenue, non pour des raisons personnelles, mais parce que la construction de ce budget m'interpelle. Voici quelques exemples.

Lors de la présentation du budget, M. Guarna a mis l'accent sur les règles budgétaires appliquées aux charges maitrisables, ce qui a permis de les baisser de 30'000 francs. C'est mieux que rien mais n'empêche que les charges totales du budget 2023 de 161 millions sont en majeure partie non maitrisables, ni par le dicastère des Finances, ni par notre Conseil.

Lors de l'étude du budget nous apprenons que le poste (engagement en CDI) de chargé-é de projets en transition énergétique qui doit permettre le déploiement de la Stratégie énergétique 2035 de la Ville, promouvoir le fond d'encouragement, etc. sera financé par le fond d'encouragement. Je tiens à préciser que je suis complètement acquise à cet engagement afin d'avancer dans la stratégie énergétique 2035 avec des personnes compétentes dans ce domaine. Toutefois cet engagement devrait passer par le budget courant de la Ville. En effet, les statuts du fonds prévoient à l'art. 6 Bénéficiaires - La Municipalité peut prélever dans le fonds les frais administratifs et de promotion y relatifs. Or y prendre le salaire et les charges sociales pour un cahier des charges un peu plus important c'est pour moi un pas à ne pas franchir. Mais si la survie du poste doit passer par le fonds d'encouragement, je suis tout à fait prête à le voter.

Un autre point qui me fait bondir, même si légale, est l'imputation dans le budget des dépenses thématiques. Lors du conseil du 4 mai 2022, nous avons voté deux préavis, le N° 18/5.22 Demande d'un crédit de CHF 1'235'000.00 TTC (GCTA) et le N° 19/5.22 Demande d'un crédit de CHF 565'000.00, période 2021-2025, pour le matériel des carrefours à feux existants destiné à permettre une détection de la flotte MBC. Le Conseil a accepté les amendements de

M. Duc afin que ces montants soient considérés comme frais de fonctionnement et non comme frais d'investissement afin de récupérer plus rapidement la participation du Canton au travers de la péréquation communale. C'était une décision de notre Conseil. Dans le budget 2023 nous trouvons des nouvelles dépenses thématiques : contrat cadre pour l'entretien quinquennal des routes et mise en conformité des abris des bus à la loi sur l'égalité pour les handicapés. Il s'agit d'un million supplémentaire sur lequel, une fois voté, le Conseil n'aura plus un mot à dire. Quelle route ? Quel revêtement ? Quel abri ? etc. et nous allons devoir déposer des interpellations, motions et /ou postulats. Voici encore une partie des décisions qui nous échappent.

À ce sujet, je demande au service des Finances d'organiser une présentation au Conseil des dépenses thématiques et de leur remboursement par le Canton comme elle l'a fait pour la comptabilité des communes.

Pour terminer, je remercie la Municipalité de s'être ralliée à mon amendement. Encore un service de la Ville qui aurait été confié à une association intercommunale alors qu'il s'agit tout simplement d'une remise d'un bon aux citoyen-ne-s morgiens ayant droit à la gratuité des sacs à poubelle taxés. Il n'y a aucune notion de plus vulnérables ou de moins bien lotis dans la société pour cette mesure votée par le Conseil communal lors de la mise en œuvre de la taxe forfaitaire.

Petit à petit nous allons nous retrouver spectateurs des décisions dont jusqu'à maintenant nous étions des acteurs. Le but n'est pas de vous inviter à voter non ou à vous abstenir, mais simplement de vous rendre attentifs de cette érosion des prérogatives du Conseil communal. »

M. Bastien MONNEY se remémore avec nostalgie les échanges qu'il a pu avoir avec ses adversaires politiques autour de cette discussion sur le budget. Les points de vue et convictions ont été défendus avec vigueur durant 5 ans. Il espère par son action réactiver quelque peu la flamme qui semble avoir un peu pali de ce côté de l'hémicycle. Certes, le changement de majorité doit y être pour quelque chose, par le passé, présenter un budget équilibré devait être chose aisée, la faute incombait surtout à une majorité de gauche qui semblait manquer de volonté. Il y avait aussi cette marotte, défendue par des élus du centre, « le budget base zéro » une méthode appliquée dans les grandes entreprises, particulièrement au démarrage de nouvelles activités et dont on entend plus vraiment parler aujourd'hui.

Il a attendu de voir, laissé passer le premier exercice, une forme d'héritage du passé et c'est pourquoi il s'est tu l'année dernière. Toutes ses attentes étaient placées dans l'établissement de ce budget, il s'attendait à voir le premier budget équilibré de la décennie, en lieu de cela, 10.3 millions d'excédents de charge, ce qui ne l'a pas surpris mais ce n'est pas le cas de tous. Il cite la dernière intervention à ce sujet de son collègue M. Richard Bouvier : « C'est la 5^{ème} fois que je monte à cette tribune pour vous présenter la position du groupe PLR sur le budget, j'ai relu les 4 interventions précédentes pour préparer celle de ce soir, je vous livre un petit résumé de celle-ci. Pour le budget 2017, alors que le budget était déficitaire d'environ 1.5 million, nous rappelons que le groupe PLR désire des budgets équilibrés et que la création de nouveaux postes doit passer par le biais de préavis.

Pour le budget 2018, alors qu'il était déficitaire d'environ 1.6 million, nous avons qualifié ce dernier d'important et aurions souhaité plus d'informations et de garanties pour la suite. Pour le budget 2019, déficitaire d'environ 8 millions de francs, nous avons qualifié ce dernier de catastrophique et frisés l'apoplexie. Pour le budget 2020,

déficitaire d'environ 6.3 millions, nous étions résignés et pensions que c'était une mauvaise année, à passer le moins mal possible. Comme vous pouvez le constater le budget a empiré chaque année durant cette législature, il y a des problèmes de fonds, des problèmes structurels, des problèmes qui dépassent notre Ville. Nous voyons bien que les dépenses maitrisables sont celles qui sont uniquement de compétence municipale et relativement contenues. Nous voyons également que la majorité municipale continue à s'inscrire dans une logique de « toujours plus, toujours mieux ».

Ce soir cela a une toute autre saveur, le déficit projeté ne le surprend pas mais il ne dirait pas pour autant que cela le satisfasse. Il est réaliste et sa position reste inchangée, celle qu'il a livrée à huis clos à M. Bouvier ces dernières années. La Municipalité avant de présenter son budget procède aux arbitrages, dispose d'une faible marge de manœuvre sur les charges maitrisables, tente d'accompagner au mieux le développement de la Ville et fournit les prestations nécessaires et attendues à la population, on le voit hier, comme aujourd'hui.

Il soutiendra ce budget, qui s'il manque malgré tout d'ambition, a au moins l'avantage de soutenir modestement le développement de l'offre d'accueil parascolaire, garantit les prestations et permet à la Municipalité d'assumer son rôle d'employeur en compensant correctement l'indexation des salaires. Il reste ainsi cohérent avec les décisions prises par le passé. Il est surtout inquiet pour l'avenir, le taux fiscal à Morges a légèrement diminué en 2020, lorsque les coûts de l'AVASAD (association vaudoise d'aide et de soins à domicile) ont été pris en charge par le Canton. Le taux fiscal morgien pourra difficilement être relevé à l'avenir, on l'a vu avec les referendums lancés dernièrement. Les charges dites maitrisables sont déjà contenues, alors la tentation de transférer d'autres charges, tout ou partie au Canton ou à des collectivités publiques comme la facture sociale, la péréquation, pour s'en sortir mieux, est latente. Mais pour cela, il faudrait que celui à qui l'on souhaite transférer nos charges puisse l'assumer.

Le Grand Conseil a déjà validé une baisse de 5 points du coefficient fiscal cantonal, ce qui ne semble pas être suffisant pour les milieux économiques et patronaux qui lancent une initiative qui vise à réduire encore d'avantage la masse fiscale disponible, de l'ordre de 450 millions de francs supplémentaires. Autant dire que la marge de manœuvre cantonale pour soutenir les communes à l'avenir, va s'en trouver bien rétrécie. Des positions dogmatiques face à l'impôt et à l'Etat fonctionnent bien mieux lorsque l'on est dans l'opposition que quand on est à la majorité. Et ces positions, si elles se traduisent en actes, ne resteront pas sans conséquences pour la population qui subira de plein fouet les inévitables coupes budgétaires. Les nouvelles majorités aux commandes ici ou plus haut devront assumer leur bilan et là, nous serons présents pour l'établir.

M. Bertrand GILLIARD ne va surtout pas aller à l'encontre des positions de son préopinant, il le rejoint sur de nombreux points. Il va s'abstenir pour sa part, car un déficit de 10 millions n'est simplement pas acceptable, mais il faut être réaliste, il est trop tard pour s'y opposer. N'oublions cependant pas que c'est le Conseil communal, in fine, qui accepte ou pas les propositions de la Municipalité. Il faudra s'en souvenir en cours d'année et faire les choix correspondants.

M. Jean-Hugues BUSSLINGER désigne ce budget d'alarmant, il ne peut nous satisfaire, mais tel que vient de le dire M. Gilliard, c'est nous qui en sommes pour grande part en cause, et qui devons donc maintenant nous interroger. Il a entendu parler d'une motion pour augmenter encore l'accueil pour les places de jour pour la petite enfance. Nous votons année après année, des préavis divers et variés qui portent sur des objets rarement indispensables et urgents mais plutôt de l'ordre du « Nice to have » (que l'on peut traduire par « sympa à avoir »). C'est sympa, c'est dans l'air du temps, on a l'impression de faire progresser les choses, en oubliant que financièrement il va falloir assumer.

À la fin de l'année dernière, avant de quitter la commission des Finances, lors de l'étude de l'exercice 2021, il a entendu de la part de représentants de partis de Gauche ou des Vert-e-s, que l'idée de l'indispensable et urgent n'était pas totalement à oublier et à sortir de nos préoccupations. Il prend donc acte, comme M. Monney prend acte, de ces velléités et il attend alors que le Conseil communal se retrouve tous ensemble, pour faire un vrai tri, pour décider de ce qui doit être dans l'air du temps, agréable à avoir, superflu, ou indispensable et urgent.

M. Yvan CHRISTINET consent que le Conseil communal est responsable des montants inscrits dans le budget et aimerait mettre deux choses en lumière. On a parlé de la patinoire, en votant pour ce projet-là, soit un investissement d'un demi-million pour un peu près trois mois d'utilisation, et environ 1.5 million d'énergie sur ce bâtiment, soit deux millions autorisés par notre Conseil.

Un autre point soulevé par les Vert-e-s et qui n'a pas eu la faveur du peuple, soit l'augmentation du point d'impôt pour pouvoir réaliser cette Stratégie Énergétique, votée par le Conseil également. Cela a été refusé mais cela aurait permis de trouver une ressource supplémentaire. Ces deux éléments permettent d'une part une ressource et d'autre part de dire que si l'on avait refusé la patinoire, « Nice to have » il ne sait pas, mais une dépense en moins certainement.

À titre personnel il est inquiet pour le futur, parce que s'il faut réaliser cette Stratégie Énergétique ce ne sont pas 10 millions qui seront en excédents de charge pour les 5 ou 6 prochains budgets mais beaucoup plus. Il espère que la Municipalité aura de bonnes idées à proposer et que le Conseil fera ses choix. La balle est dans notre camp.

M. le Président Xavier DURUSSEL annonce que suite à l'arrivée de plusieurs retardataires l'assemblée est désormais au nombre de 78 personnes et procède au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité ;
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide

(majorité évidente moins 29 abstentions)

1. d'adopter le budget ordinaire amendé de la Commune pour 2023 présentant un excédent de charges de CHF 10'293'550.00 ;
2. de prendre acte du plan des dépenses d'investissement avec les réserves qu'il comporte.

Mme la Syndique Mélanie WYSS, au nom de la Municipalité tient à remercier les membres de la commission des Finances pour le travail important qui a été réalisé. Les préoccupations du Conseil communal sont également celles de la Municipalité, qui va poursuivre son travail d'analyse sur les charges maitrisables, tout comme les recherches de solutions et une certaine créativité ou innovation là où cela est possible.

Cela a été dit et très bien écrit par la présidente de la commission des Finances, elle ne revient pas dessus étant donné que le débat est clos mais elle parle d'un contexte extrêmement difficile auquel la Municipalité doit faire face. La reprise de l'économie post pandémie et la pénurie des matières premières liée à la fois à la situation en Europe et la crise énergétique mettent les finances sous pression mais la Municipalité poursuit ses réflexions, également en terme de priorisation.

N° 42/12.22 Rapport sur la prise en considération du postulat PLR « Un règlement des terrasses adapté à la réalité post-COVID »

Mme **Aude JARDIN**, présidente-rapporteuse de la commission en charge de l'étude de cet objet, lit les conclusions du rapport.

La parole n'est pas demandée.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le postulat « Un règlement des terrasses adapté à la réalité post-COVID » ;
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

(majorité évidente moins 1 avis contre et 8 abstentions)

| |
|---|
| 1. de prendre en considération le postulat du groupe PLR « Un règlement des terrasses adapté à la réalité post-COVID ». |
|---|

N° 45/12.22 Prise en considération du postulat du groupe des Verts-e-s « Pour une réduction des déchets plutôt qu'une augmentation de la taxe ».

Mme Véronique DESSAUX HADORN, rapporteuse de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions du rapport.

M. Pascal GEMPERLI revient sur le but d'un postulat, soit demander à la Municipalité d'étudier l'opportunité de prendre une mesure, ici de trouver des moyens pour réduire le nombre de déchets sur la commune. Ce postulat a soulevé de nombreuses questions et réflexions autour du thème des déchets allant dans le sens de demander à la Municipalité d'entreprendre une étude plus poussée. À la lecture du rapport on comprend que la discussion a été riche et que de nombreuses idées ont été proposées lors de la séance. Malgré tout, une majorité a décidé que le sujet ne méritait pas d'être pris en considération par la Municipalité en l'absence d'une vision claire de ce qui existe déjà à Morges en matière de gestion des déchets. Selon lui c'est une raison de plus de mener une étude municipale.

Le groupe des Vert-e-s pense sincèrement qu'il y a matière à faire pour optimiser la diminution des déchets à Morges, en conséquence renoncer à l'augmentation des taxes, si cela s'avère faisable suite à une étude municipale. Parce qu'une telle augmentation, à travers la taxe forfaitaire, sans prendre en compte ni la quantité de déchets produite par la personne, ni sa situation économique, une telle augmentation est antisociale et anti-écologique. Elle n'incite pas à la réduction, ni au tri des déchets. Au contraire, si de toute façon on paie plus, pourquoi faire des efforts, penseront certains.

Cette taxe est contraire au principe du pollueur-payeur, et au pire, elle incite à produire plus de déchets. Au vu de ce qui précède, et considérant le vœu de la commission d'étudier d'avantage la question afin de décider sereinement d'une prise en considération ou pas, nous proposons de renvoyer le postulat à cette commission de prise en considération, afin de compléter son travail. Elle pourrait avoir le souhait d'inviter les services communaux, afin de mieux comprendre la situation actuelle, même si cela à notre avis semble outrepasser les pratiques habituelles. La commission pourrait pouvoir commenter ou modifier la teneur du postulat et cela fait partie des prérogatives d'une telle commission.

La conclusion du rapport est selon le groupe des Vert-e-s fortement contradictoire et c'est pourquoi il propose de soutenir le renvoi à la commission de prise en considération afin qu'elle puisse compléter son travail.

M. Jean-Hugues BUSSLINGER se demande si l'on est encore en période d'apprentissage liée au début de législature ou s'il est possible de se dire que l'on a acquis une certaine vitesse de croisière. Que la Municipalité propose un préavis, que la commission propose le renvoi à la Municipalité, pour une nouvelle étude ou un complément, c'est une procédure classique, usuelle et normale. Il n'est par contre pas prévu de renvoyer une commission de prise en considération à une nouvelle étude.

Le Conseil a en mains le postulat, le rapport de la commission, qui propose de ne pas prendre en considération, que le Conseil vote. Si le postulant perd, il pourra toujours revenir avec un autre postulat, et si le postulat est pris en considération, la majorité se sera prononcée et cela partira à la Municipalité pour un énième rapport. Cette proposition de procédure n'a pas lieu d'être, il s'étonne de ce non-respect du règlement du Conseil communal et invite à la lecture et au respect de ce dernier.

M. Pascal GEMPERLI relève que le règlement n'empêche nullement de voter sur une telle procédure, qui va dans le sens que le groupe PLR soutient d'arrêter de surcharger la machine avec une pléiade d'objets. Cela semble plus simple de prendre une commission qui est déjà nommée et de poursuivre un travail déjà en route que de recommencer une procédure de A à Z avec le dépôt d'un nouvel objet. Le vœu de la commission étant d'en savoir plus, pourquoi ne pas lui donner cette opportunité ? La demande de renvoi à la commission de prise en considération est maintenue.

M. Bertrand GILLIARD intervient en tant que membre de ladite commission, et pense qu'il y a eu un problème de compréhension du rapport. Il est vrai que pendant la commission il a été question de nombreuses mesures pour résoudre ce vrai problème. La conclusion c'était qu'il y a beaucoup de problèmes et que des solutions praticables viseraient plus à inciter au littering ou autre forme de non-respect. La conclusion de la commission était de dire qu'il n'y a pas vraiment de solution viable à l'échelle de la commune. Il a été question du problème des meubles encombrants qui finissent à la déchetterie et pour une bonne part tombe dans la taxe forfaitaire. Pour résoudre ce problème il faudrait faire comme avec les appareils électroniques, mais au niveau européen, réaliser une taxe préventive qui servirait à l'élimination de ce type de déchets. Il n'incite pas à voter dans un sens ou l'autre mais tenait à apporter sa compréhension des conclusions de la commission.

Mme Véronique DESSAUX HADORN précise qu'il y a eu beaucoup de discussions et des inconnues qui ont empêché d'aller de l'avant avec la décision d'application de ces mesures. Les discussions ont un peu tourné en rond et le rapport reflète bien la réalité quant à l'impossibilité de prendre une décision. Elle soutient la demande d'une nouvelle commission avec plus d'éléments.

M. le Président Xavier DURUSSEL informe qu'il a appelé Vincent Duvoisin cet après-midi concernant cette procédure, ce n'est pas illégal de renvoyer le rapport à la commission. Il suffit d'un vote à la majorité simple.

Mme Maria Grazia VELINI est aussi surprise par cette demande, est-ce que notre règlement prévoit cette règle, il faut être cohérent avec notre règlement.

M. le Président Xavier DURUSSEL répond que non ce n'est pas explicitement écrit dans le règlement mais que du moment que cette procédure est légale et a été validée, elle sera suivie telle quelle.

Mme Sylvie FAY rappelle qu'une commission qui débat de la prise en considération d'un postulat n'est pas là pour débattre sur le fond mais pour débattre si le sujet mérite d'être pris en considération. Ce n'est pas à cette commission de faire ce travail d'étude. C'est contradictoire de dire qu'il y a des problèmes mais de ne pas prendre le postulat en considération. Elle soutient ce renvoi à la commission pour qu'elle fasse réellement son travail et dise oui s'il y a autant de problèmes alors il faut prendre en considération. Elle propose qu'un employé du service de la Durabilité vienne expliquer à la commission les pistes à explorer. Selon elle la commission a statué sur le fond et ce n'était pas ce qui était demandé.

M. Jean-Hugues BUSSLINGER revient à l'essentiel, c'est quoi un postulat ? Un postulat c'est une demande à la Municipalité d'établir un rapport. Lorsque le rapport est renvoyé en commission c'est pour établir si la demande est justifiée ou pas. Selon lui la commission a fait son travail, elle a mis en lumière les problématiques, les a évaluées et a donné son préavis qui est de ne pas prendre en considération ce postulat car l'on se rend compte que c'est impossible à régler ou impossible d'aller là. C'est un préavis de la commission et il appartient maintenant au Conseil communal de décider. Il ne voit pas ce qu'un renvoi en commission peut apporter de plus. En cas de cohérence avec elle-même la commission va rendre la même conclusion et cas contraire cela signifierait qu'elle n'a pas fait le travail correctement. Il pense que si l'on se lance dans une telle dynamique cela va tourner en boucle et créera un précédent non souhaitable. Il incite au vote, c'est démocratique et prévu dans le règlement.

M. Michael FRANCESCATO pense que c'est un jeu dangereux dans lequel il ne faut pas se lancer. La commission a fait son travail, il propose de passer au vote.

M. Julien BESUCHET constate que certes l'on tourne en rond mais son interprétation est que les commissaires ont besoin de plus d'informations pour pouvoir se déterminer clairement et il pense qu'il faut leur laisser poursuivre leur travail.

M. Lucien REY se demande pourquoi la commission a rendu ce rapport si elle n'avait pas les réponses et pas fini son travail. Selon lui il faut poursuivre le travail.

Mme Sylvie FAY au nom du groupe des Verts, par esprit de conciliation et pour éviter tout précédent, retire la proposition de renvoyer la commission au travail. Le travail de statut sur la prise en considération n'a pas été fait correctement selon le groupe, elle a statué sur le fond.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le postulat du groupe des Vert-e-s « Pour une réduction des déchets plutôt qu'une augmentation de la taxe » ;
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

(35 pour, 25 contre et 13 abstentions)

1. de prendre en considération le postulat du groupe des Vert-e-s « Pour une réduction des déchets plutôt qu'une augmentation de la taxe ».

8. **Postulat du groupe des Vert-e-s « De la verdure à la place des toitures » - Détermination de la Municipalité et du Conseil communal**

M. le Municipal Jean-Jacques AUBERT annonce que la Municipalité ne s'oppose pas à la prise en considération de ce postulat.

C'est avec 41 voix pour, 11 contre et 15 abstentions que la prise en considération est acceptée.

9. **Interpellation de M. Steven Kubler et consorts « Quel respect de l'article 68 du règlement du Conseil communal ? – Réponse de la Municipalité**

Mme la Syndique Mélanie WYSS annonce qu'une réponse écrite a été transmise aux Conseillers-ères et que la Municipalité n'a rien de plus à ajouter.

La parole n'est pas demandée.

10. Motion PSIG « L'offre en accueil de jour à Morges doit s'accélérer » Dépôt et développement.

M. Michaël FURHOFF lit le texte de la motion qui est annexé au procès-verbal.

11. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens.

Mme la Syndique Mélanie WYSS annonce 6 réponses orales, elle va lire les trois premières.

Réponse orale aux questions de M. Lucas Brühwiler, Conseiller communal, concernant l'utilisation des trottinettes électriques

Lors de la séance du Conseil Communal du 2 novembre 2022, M. Lucas Brühwiler, Conseiller communal, a posé trois questions à la Municipalité concernant les trottinettes électriques.

La Municipalité lui répond comme suit :

1. La Police Région Morges sévit-elle au jour d'aujourd'hui déjà contre ces infractions ou laisse-t-elle faire ?

Selon la législation fédérale, les conductrices et conducteurs de trottinettes électriques sont considérés comme des « cyclomoteurs légers » (art. 18 lettre b OETV) soumis aux mêmes règles de circulation que les cyclistes. Ils doivent rouler sur la route, sauf si une piste cyclable est proposée, auquel cas ils devront l'emprunter.

La PRM intervient par des actions de prévention qui concernent les cyclomoteurs légers, comme ce fut le cas ce printemps avec une campagne de prévention cantonale ou à la rentrée d'août sur le chemin de l'école.

La PRM a déjà dénoncé plusieurs utilisatrices et utilisateurs de trottinettes électriques ne respectant pas les règles de circulation ou ayant modifié leurs engins en dehors du cadre légal (trottinettes débridées). Ces cas ont été repérés au moment de patrouille. Des contrôles planifiés spécialement sur cette thématique sont aussi organisés.

Ainsi, la PRM applique déjà des mesures contre ces infractions.

2. La Municipalité a-t-elle déjà abordé cette problématique et si oui, compte-t-elle agir pour appliquer la loi fédérale sur la circulation routière ?

Dans toutes ses actions la Municipalité respecte le droit supérieur et a conscience de la question qui est prise en charge par la PRM.

3. La Municipalité envisage-t-elle d'en faire une information publique (ex. Reflets) ?

Oui, le Bureau de la mobilité prépare un article pour faire un rappel des règles concernant la circulation des trottinettes électriques et des vélos électriques. Cela paraîtra dans l'édition *Reflets* du printemps 2023.

Réponse orale aux questions de M. John Mauron, Conseiller communal, concernant le nombre d'interventions, en particulier le nombre de questions, posées lors des séances du Conseil communal

Lors de la séance du Conseil communal du 2 novembre 2022, M. John Mauron, Conseiller communal, a posé différentes questions concernant le nombre d'interventions, en particulier le nombre de questions, posées lors des séances du Conseil communal. Son sentiment est que ce nombre a largement augmenté en comparaison avec d'autres années.

La Municipalité y répond comme suit.

Les services de l'administration ne tiennent pas de décompte précis sur les heures consacrées à la préparation des réponses au Conseil communal. Par conséquent, il n'est pas possible de chiffrer le coût de ce travail.

Néanmoins, pour exemple, nous pouvons vous renseigner sur l'impact en temps et les coûts financiers liés à la préparation des réponses aux questions posées lors de la séance du Conseil communal du 2 novembre 2022. La Municipalité et les services communaux ont consacré 23 h de leur temps à cet effet, ce qui correspond à environ CHF 2'750.00.

Nous constatons effectivement que l'outil des questions est un instrument favorisé par les membres du Conseil. En 2021, 45 questions ont été posées, ce qui correspond à env. 4.5 questions par séance. Pour l'année 2022, nous comptons 49 questions posées à ce jour, soit env. 5.4 questions par séance. À titre de comparaison, entre 2016 et 2021, lors de la précédente législature, ce sont env. 230 questions qui avaient été posées.

Ce volet de l'exercice du droit d'initiative des membres du Conseil permet en effet de poser rapidement et de manière informelle une demande auprès de la Municipalité. En principe, lorsque la question est posée par oral, la Municipalité y répond en la même forme et immédiatement. En revanche, il est observé que les questions posées récemment portent davantage sur des problématiques plus complexes, faisant appel aux connaissances de spécialistes. Pour cette raison, la Municipalité répond à la majorité des questions dans la séance qui suit leur dépôt, ce qui implique davantage de temps consacré par l'administration.

Ce droit est finalement destiné à permettre aux Conseillers communaux de disposer des informations nécessaires afin d'exercer pleinement leur mandat.

La Municipalité considère qu'il ne lui appartient pas d'évaluer le retour sur investissement des interventions du Conseil communal.

Réponse orale aux questions de M. Michaël Fürhoff, Conseiller communal, concernant les intentions de la Municipalité en matière d'économie d'énergie au-delà de l'hiver 2023

Lors de la séance du Conseil communal du 2 novembre 2022, M. Michaël Fürhoff, Conseiller communal, a posé différentes questions concernant les intentions de la Municipalité en matière d'économie d'énergie au-delà de l'hiver 2023.

La Municipalité y répond comme suit :

Question 1 : La situation actuelle ne serait-elle pas l'occasion d'enfin mettre en œuvre la stratégie énergétique en commençant par consommer moins au lieu d'uniquement produire mieux ?

Réponse :

La réduction des besoins pour l'énergie est bel et bien un des principaux leviers de la transition écologique. C'est un principe derrière l'assainissement immobilier du territoire communal, pour lequel la Municipalité et ses partenaires œuvrent au quotidien. Les subventions du fonds d'encouragement, le programme Morges Rénové, ou encore la simple distribution de pommeaux de douche écologiques sont des exemples de mesures réalisées. En effet, la Ville de Morges entreprend depuis longtemps des actions de dialogue et de sensibilisation sur le thème des économies d'énergie avec la population et le personnel communal.

La Municipalité considère la situation actuelle comme une occasion supplémentaire de rappeler un message connu, « l'énergie a de la valeur, sa création a des impacts sur l'environnement, il ne faut pas la gaspiller ».

Question 2 : Quelles sont les intentions de la Municipalité en matière d'économie d'énergie et de sobriété au-delà de l'hiver 2023 ?

Réponse :

Le risque de pénurie énergétique a permis une médiatisation du problème. En effet, la campagne de communication nationale sur les économies d'énergie a généré une prise de conscience de la société civile. Les bonnes habitudes prises vont se poursuivre. Les économies d'énergie réalisées aujourd'hui de manière volontaire devraient être préservées à l'avenir dans la mesure du possible, car en effet, toute économie réalisée aujourd'hui ne sera pas à réaliser demain.

Comme relevé sous la question N° 1, la Municipalité entend poursuivre ses efforts dans la réduction des dépenses en énergie, sans attendre un cadre plus contraignant, les enjeux écologiques en lien avec nos consommations d'énergie n'ayant pas changé.

La Municipalité évaluera la pertinence du maintien de toutes les actions d'économies dans le cadre d'un bilan de ces dernières au printemps 2023.

Réponse orale à la question de M. Julien Besuchet, Conseiller communal, concernant l'augmentation des coûts des charges aux locataires

M. le Municipal Laurent PELLEGRINO s'exprime en ces termes :

Lors de la séance du Conseil Communal du 2 novembre 2022, M. Julien Besuchet, Conseiller communal, a posé une question concernant l'augmentation des coûts des charges aux locataires.

« Au début du mois d'octobre, tous les locataires de son immeuble ont été surpris par la hausse des frais accessoires figurant sur leur décompte de chauffage, d'eau et de frais accessoires pour la période du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022. Il se trouve que ces derniers ont plus que doublé par rapport à la période 2018/2019. Il a contacté sa régie pour essayer d'en savoir plus en lui posant notamment la question suivante : En comparant le décompte que vous nous avez transmis avec celui de la période 2018/2019 nous constatons que les frais accessoires ont plus que doublé, notamment en raison de la forte augmentation du poste « consommation et abonnements eau + 300% et des frais administratifs + 200% ».

La Municipalité lui répond comme suit :

Question 1 : Comment expliquer cette différence et en quoi consiste ces frais ?

Les frais accessoires sont du ressort du propriétaire ou de leur mandataire. En ce qui concerne la Commune, nous pouvons indiquer qu'il n'y a pas eu de modification dans les tarifs communaux. Les taxes, quant à elles sont facturées sur la base des règlements communaux, tous approuvés par le Conseil Communal.

La facturation se fait de manière transparente et détaillée au propriétaire (ou à son mandataire si ce dernier a confié la gestion de l'immeuble à une gérance). Lorsqu'une modification de tarif survient, les abonnés en sont usuellement informés en toute transparence.

Question 2 : La régie lui a fait comprendre, dans une réponse vague, qui ne lui est parvenue qu'après le paiement de ses charges, que ces frais accessoires étaient dictés par la commune de Morges. Est-ce vrai ? La Municipalité en sait-elle quelque chose ?

Non, la Commune n'a pas la compétence de dicter quoi que ce soit concernant les frais accessoires.

Question 3 : Comment la Municipalité explique-t-elle une telle hausse, et en quoi consistent ces frais ?

Ce sont les propriétaires ou leur mandataire (régie) qui fixent les hausses des frais accessoires.

Le locataire est en droit d'exiger un décompte de charges détaillé et transparent auprès de son bailleur, ainsi que la clé de répartition.

Question 4 : Pourquoi augmentent-ils sans explication aux locataires ?

Les frais accessoires sont régis par le code suisse des obligations, art. 257a du CO. Ils sont conclus avec le bailleur à la signature du bail. Dès lors, en cas de désaccord le locataire doit contacter son bailleur ou l'ASLOCA pour se faire accompagner dans les démarches. Il est également possible de contester la décision auprès du Tribunal des baux.

Réponse orale à la question de M. Michaël Fürhoff, Conseiller communal, concernant l'éclairage extérieur du Cube de Beausobre ainsi que le fonctionnement des lampes automatiques.

Mme la Municipale Laure JATON s'exprime en ces termes :

Lors de la séance du 2 novembre 2022, M. le Conseiller communal Michaël Fürhoff, s'est interrogé concernant l'éclairage du Cube de Beausobre qui semble poser toujours des soucis : éclairage nocturne, impossibilité d'éclairer certaines salles, etc. M. Fürhoff a posé les 3 questions suivantes :

1. La Municipalité peut-elle nous expliquer ce qu'il se passe au CUBE ?
2. Pourquoi n'arrive-t-on à allumer et éteindre la lumière de manière simple et avec fiabilité ?
3. Qu'est-ce qui empêche le bon fonctionnement de cette infrastructure flambant neuve ?

La Municipalité y répond globalement :

En effet, des dysfonctionnements d'éclairage ont persisté longtemps au CUBE, bâtiment qui a été mis en service début avril 2022. Certains problèmes ont pu être résolus, comme par exemple un luminaire du hall restant allumé, alors que de nouveaux apparaissaient.

Plusieurs interventions impliquant les entreprises d'électricité et d'éclairage ainsi que l'ingénieur en charge ont eu lieu. Depuis le 18 novembre et après la dernière visite de l'ingénieur, il n'y a plus de dysfonctionnement majeur. Des courts-circuits ont été repérés et résolus, les lumières des salles PETRA fonctionnent normalement.

D'autres interventions de l'électricien sont encore prévues afin de résoudre les défauts restants.

Rappelons que la domotique représente un progrès notable mais que tous les automatismes liés sont parfois compliqués à mettre en œuvre. Concrètement, aujourd'hui, il n'est techniquement plus possible de simplement tirer une prise ou d'appuyer sur un interrupteur. Mais une fois que tout est résolu, la technique permet de larges améliorations notamment en matière de consommation d'énergie.

Réponse orale aux questions de Mme Maria-Grazia Velini, Conseillère communale, concernant le fonctionnement de l'Association des orgues Ahrend du temple de Morges

M. le Municipal Vincent JAQUES s'exprime en ces termes :

« Lors de la séance du Conseil communal du 2 novembre 2022, Mme Maria-Grazia Velini, Conseillère communale, s'est exprimée concernant l'invitation que le Conseil communal a reçue pour participer à l'inauguration des nouveaux orgues et des 250 ans du temple. Il s'agissait d'une invitation signée conjointement par la Municipalité et l'Association des orgues Ahrend afin d'informer de la partie officielle organisée par la Ville et les festivités des quatre dimanches de l'Avent organisées par l'association.

La Municipalité y répond comme suit :

Question 1 : Est-ce que l'association des orgues, qui est une association privée, va gérer les orgues de la commune de Morges ?

Réponse : Non, selon l'article 3 des statuts, l'Association des orgues Ahrend définit le but suivant : « L'association a pour but de promouvoir les orgues Ahrend du temple de Morges. Il s'agit en particulier de favoriser le rayonnement de l'instrument et de faciliter son exploitation. »

Question 2 et 3 : Si oui, est-ce lié par une convention ? Si oui, que comporte ce mandat ?

Réponse : La Municipalité envisage d'établir une convention.

Question 4 : Le comité de cette association prévoit la présence d'un membre de la Municipalité, est-ce une exigence municipale ?

Réponse : À l'article 17 des statuts de l'Association, il est stipulé que la composition du comité de l'Association se présente comme suit :

Un Comité de minimum cinq membres, trois sont admis d'office, à savoir un-e représentant-e de la Commune de Morges, un-e représentant-e du Conseil de Paroisse et l'organiste titulaire.

Les autres membres sont nommés par l'Assemblée générale. Le comité est élu pour trois ans et la liste des membres du Comité est communiquée à la Municipalité de Morges et au Conseil Paroissial (actuellement, le comité est composé de six personnes. La Municipalité est donc représentée par Madame Laetitia Morandi, Direction Bâtiments, Sports et Domaines. Les autres membres du comité sont Monsieur Denis Pittet, Madame Anne-Claude Hottinger, Daniel Buache, Christophe Peter et Anne-Lise Vuilleumier Luy).

Question 5 et 6 : Est-ce que l'association décide de l'utilisation de l'orgue ? Si oui, quels sont les critères décisionnels ?

Réponse : Comme mentionné à l'article 2 des statuts, les orgues sont la propriété de la commune de Morges. La Municipalité a la responsabilité de l'utilisation de l'instrument. Les activités liées à celui-ci seront déterminées dans le courant de l'année 2023.

Question 7 : La Commune va-t-elle payer des honoraires à l'association pour le travail qu'elle effectuera ?

Réponse : Non, la Commune ne payera pas d'honoraires à cette association à but non lucratif. Cependant, cette dernière peut faire une demande de subvention extraordinaire pour un projet ponctuel, selon le règlement en vigueur pour l'attribution de subventions culturelles extraordinaires.

Question 8 : Si les questions précédentes sont répondues par oui, le Conseil communal n'aurait-il pas dû être informé de ce mandat ?

Réponse : Il ne s'agit pas à proprement parlé d'un mandat. Et, conformément au rapport de commission N° 6/2.18, le 30 septembre 2019, la Municipalité a informé le conseil communal, par une communication orale, de la création d'une structure indépendante et privée.

M. le Président Xavier DURUSSEL donne la parole à qui veut la prendre.

Mme Sylvie FAY remercie la Municipalité pour les réponses à ses questions qui auront permis à qui aura pris la peine d'en prendre connaissance de comprendre un peu mieux ce concept de marché libre de l'électricité qui demande à la Municipalité de se transformer en véritable courtier à l'affût de la meilleure offre sur le marché, à valider impérativement dans les seize heures. Les chiffres donnés pour la consommation annuelle électrique de la Ville de Morges des années 2018 à 2021 montrent que celle tourne autour d'environ 3 millions de kwh par année, dont 15% sont consommés par la patinoire. Avec les tarifs en vigueur cette année, ceux du marché libre étant légèrement inférieurs à ceux du marché régulier en 2021, la facture totale s'élève environ à CHF 600'000.00 dont 14% pour les charges d'électricité de la patinoire.

Si l'on prend la même consommation électrique, de 3.2 millions de kwh pour 2023 et que l'on applique les tarifs 2023, la facture totale d'électricité s'élèvera à près de 2 millions de francs, dont 27% pour les charges d'électricité liées à la patinoire, sans compter la consommation de gaz.

Plus de trois fois plus en l'espace de deux ans, et que va-t-il venir après ? Car la crise énergétique que l'on connaît aujourd'hui est loin d'être finie. Elle rappelle que c'est en 2023 que les petits consommateurs vont voir leur facture d'électricité augmenter de 50%. Surtout cette crise énergétique nous démontre l'impact direct que peut avoir notre dépendance aux fluctuations du marché international de l'énergie sur notre quotidien. Les tensions géopolitiques qui augmentent, le climat qui s'emballe, pas besoin d'être devin, encore moins écolo-bobo pour admettre que ces problématiques d'énergie n'ont pas fini d'envahir notre quotidien morgien.

C'est pourquoi, elle espère que ces notions d'énergie, de consommation, d'efficacité énergétique, de remise en question de nos habitudes de consommation soient beaucoup mieux appréhendées à l'avenir au sein de notre commune, non pas pour préparer le terrain des prochaines élections communales mais pour préparer un meilleur avenir à nos enfants. Car c'est de cela qu'il s'agit, plus vite nous contrôlerons,

nous baisserons notre consommation et produiront sur notre territoire de l'énergie propre, plus serein sera l'avenir de nos enfants et petits-enfants.

M. Lucas BRUHWILER remercie Mme la Syndique pour les réponses sur les trottinettes électriques qui le satisfont totalement pour l'instant.

M. Michaël FURHOFF remercie la Municipalité pour les réponses concernant l'éclairage et précise qu'il ne s'agissait pas d'un coup de tête, cela faisait déjà trois mois que des personnes l'interpellaient à ce sujet et l'ayant vécu en séance de commission sur place il s'est dit qu'il était temps d'intervenir.

Concernant les économies d'énergie, il est conscient qu'à Morges beaucoup de choses sont planifiées et il attend maintenant le concret et il trouverait intéressant que la Municipalité montre dans son rapport de gestion les économies réalisées en terme de sobriété. Ce point n'est selon lui pas assez développé dans la stratégie énergétique.

Mme Maria Grazia VELINI remercie la Municipalité pour sa réponse. Elle n'est encore pas totalement au clair mais ce n'est pas grave, c'est bien comme cela.

M. Julien BESUCHET remercie M. Pellegrino pour ses réponses détaillées et s'excuse d'être intervenu au mauvais moment avec sa question, qui est transcrite au bon endroit dans le procès-verbal, soit au point 12.

12. Questions, vœux et divers

M. Julien BESUCHET réagit à une partie de la conclusion du postulat « Pour une réduction des déchets plutôt qu'une augmentation de la taxe », il cite le paragraphe suivant « *il a également été relevé que la commune fait des efforts conséquents pour diminuer les déchets avec de nombreuses incitations aux organisateurs de manifestation d'utiliser de la vaisselle lavable* ».

Sa question est :

- Comment se fait-il qu'une manifestation d'envergure telle que la dernière Night Run Morges n'ait proposé que de la vaisselle jetable à un nombre record de participants ?

M. Logan ROMANENS revient sur le marché d'automne 2022 qui a permis à de nombreux stands divers et variés d'occuper les rues et parmi ceux-ci des stands de partis politiques, ceci même en l'absence de votation, élection ou récolte de signatures. Les emplacements habituels étant déjà occupés ils se sont retrouvés dans la rue centrale, pour certains derrière le pilier public.

Pourquoi est-ce un problème ? Il faut constater que l'emplacement à disposition des passants était quasiment inexistant, si bien que les différents partis n'ont pas pu avoir le contact souhaité avec la population.

Au vu de ce qui précède et la période électorale se rapprochant, il lui semble important et nécessaire qu'en 2023 les différents candidats de tous bords, puissent se rendre accessibles et échanger leurs idées avec la population et de ce fait bénéficier d'un emplacement adéquat. Il pose les questions suivantes à la Municipalité :

- Pour quelles raisons les stands politiques se sont trouvés déplacés lors du Marché d'Automne ?

Est-ce que ces emplacements correspondent à une nouvelle normalité pour les stands et les partis politiques morgiens ?

- Si tel est le cas, est-ce qu'une solution plus adéquate a été envisagée ou sera envisagée en vue des prochaines élections fédérales ?

M. le Municipal Laurent PELLEGRINO répond qu'une réponse plus précise sera élaborée mais il précise déjà que les élections auront lieu le 22 octobre, les plus motivés vont commencer leur campagne au mois de mai, cela laisse du temps pour s'organiser. Il a été question ce soir de créativité, il ne faut pas hésiter à attirer le chaland autrement qu'avec juste une bâche.

Mme Martine ROCHAT revient sur la situation du chemin de la Grosse-Pierre qui s'est vu enlever ses abris bus en raison du chantier de l'hôpital, notamment l'arrêt Rossignol. Ce quartier étant beaucoup fréquenté par des personnes âgées, elle demande s'il est possible d'installer un banc à l'ancien arrêt de la Grosse Pierre, afin de permettre aux personnes concernées de pouvoir se reposer avant de reprendre la montée ou la descente dans cette rue.

M. le Municipal Jean-Jacques AUBERT répond qu'un banc sera mis en place à l'emplacement demandé.

M. Lucas BRUHWILER félicite la Municipalité pour l'élaboration du préavis N° 40/12.22 - *Requalification de la rue Louis-de-Savoie et mise en zone 30 du périmètre incluant la rue Louis-de-Savoie, la rue du Château et les quais du Mont-Blanc et Jean-Louis-Lochmann, subventions non déduites*, bien qu'imparfait ce préavis montre que la Municipalité se soucie du bien-être de sa population, et prend à bras le corps les problèmes de mobilité, en osant même supprimer des places de parc. Ce préavis plein de bon sens va mener le développement de la Ville sur le bon chemin. Des thématiques importantes telles que la pollution sonore, l'arborisation des rues, la mobilité douce, sont abordées au-delà du clivage gauche-droite. Ce préavis évite de déposer un postulat ou une motion qui était sur la liste des choses à faire du groupe des Vert-e-s pour 2023.

Mme Aude JARDIN regrette que le Marché de Noël ne soit pas accessible aux personnes à mobilité réduite, à quand un endroit adapté qui permette à toutes et tous de profiter de la fête ?

Elle revient sur sa question concernant l'accessibilité du site de Beausobre lors des manifestations, posée en début d'année, car encore ce soir elle a eu de la difficulté à accéder au site de Beausobre. Les voitures sont garées sur les trottoirs et se déplaçant en chaise roulante elle a été interpellée par un agent car elle a utilisé la route, n'ayant pas d'autre choix. Quand est-ce que le site sera accessible pour les piétons sans risque ?

Dernier point, la Municipalité a-t-elle conscience que les personnes précarisées, sans logement et qui ne bénéficient pas de statut de réfugié sont une réalité à Morges ? La Ville ne bénéficie au niveau des logements d'urgence que de deux chambres et un lit pour 17'000 personnes, non mixtes. Est-ce que la Municipalité a le pouvoir et les ambitions ou la possibilité de plancher sur cette problématique

M. le Président Xavier DURUSSEL constate que la parole n'est plus demandée, et que l'ordre du jour a été épuisé. Il remercie les Conseillères et Conseillers pour leur travail. Il est 21h17 et la séance est close.

Le Président

Xavier DURUSSEL

La secrétaire

Tatyana LAFFELY JAQUET

Annexe :

- Motion PSIG « L'offre en accueil de jour à Morges doit s'accélérer »



Motion PSIG : L'OFFRE EN ACCUEIL DE JOUR A MORGES DOIT S'ACCELERER

L'un des buts principaux de l'accueil de jour des enfants est de permettre aux deux parents de travailler, en assurant une conciliation vie privée – vie familiale harmonieuse.

Le travail des femmes est essentiel aujourd'hui ; elles sont souvent très bien formées, mais la maternité met encore un frein à leur carrière. Pour toute la classe moyenne inférieure, les working poors et les familles défavorisées, les deux parents sont obligés de travailler à un taux élevé, non seulement pour équilibrer leur budget mensuel mais aussi pour financer leurs retraites, sans parler des familles monoparentales. Or aujourd'hui, trop de parents, particulièrement les femmes, sont contraints de revoir leurs perspectives professionnelles à cause du manque de place d'accueil.

Dans le canton de Vaud, l'offre de l'accueil de jour collectif a doublé depuis 2011 (+97%)¹. Mais, malgré ce réel progrès, le taux de couverture, soit le pourcentage de places proposées par rapport au nombre d'enfants, reste trop bas. « *Au moins 4'000 enfants {vaudois} attendent une place en crèche* », c'est ce qui est paru dans le *24 heures*² en juin dernier. Dans la plupart des réseaux, l'attente se chiffre en dizaine de mois. Parfois même, les parents n'auront jamais de places, en tout cas pour les bébés.

Contrairement à Lausanne (taux de couverture de plus de 44%) ou Nyon, les structures d'accueil à Morges ont un taux de couverture faible, de 23% pour le préscolaire et de 18% pour le parascolaire alors que la demande y est très forte : plus de 600 familles sont en attente d'une place au sein du réseau Ajema et il faut en moyenne 15 à 18 mois pour que cette demande soit comblée³

Comment font donc ces familles ?

Bien que cela soit loin d'être idéal, les familles privilégiées recourent à des crèches privées, dont les tarifs sont rédhitoires pour la plupart, ou emploient du personnel de maison, très souvent engagé au noir. Les grands-parents sont également très sollicités. Mais comment se débrouillent les personnes dont la famille est éloignée ou lorsque les grands-parents doivent encore travailler ?

Face à cette problématique, nous nous questionnons de savoir si la Municipalité s'intéresse aussi à la cohésion sociale et à l'intégration de toutes les couches de la population, ce qui passe aussi par un accès facilité aux prestations d'accueil pré- et parascolaire.

Et si la Ville prône l'égalité des chances, se rend-elle compte que le manque de places d'accueil implique souvent que l'un des deux parents, en grande majorité les femmes, réduise son taux de travail ou carrément interrompe sa carrière professionnelle ?

Le groupe PSIG estime que l'accueil de jour des enfants doit redevenir une véritable priorité et que tous les parents qui en font la demande doivent pouvoir bénéficier rapidement et facilement d'une place que ce soit en pré, parascolaire ou encore avec des accueillant-e-s en milieu familial (principe un enfant = une place). La flexibilité de l'offre doit permettre de soutenir les parents dans leur situation professionnelle et leurs possibilités.

¹ Numerus du 7 juillet 2022 (FAJE)

² <https://www.24heures.ch/au-moins-4000-enfants-attendent-une-place-en-creche-667275644333>

³ <https://www.24heures.ch/au-moins-4000-enfants-attendent-une-place-en-creche-667275644333> (carte interactive - Données de l'Etat de Vaud)



Au vu de ce qui précède, nous demandons à la Municipalité de présenter une planification pour la création de place d'accueil de jour en vue de l'atteinte de cet objectif (un enfant = une place) en prenant compte les points suivants :

- Identifier la demande et les besoins de la population en fonction de l'évolution des structures familiales et en tenant compte de tous les facteurs pertinents comme l'évolution socio-démographique à Morges, des pratiques professionnelles (multi activité et autres formes de travail disruptives, vacances hors des périodes scolaires, etc.) ou la situation des accueillant-e-s en milieu familial ;
- Définir le nombre de places et les emplacements des futures structures d'accueil collectif pour une stratégie d'accueil ambitieux à Morges en réalisant des projets et en les priorisant ;
- Trouver des mesures efficaces et alternatives pour réduire le temps d'attente (d'autres villes parviennent à n'avoir que quelques mois d'attente, pourquoi cela ne deviendrait pas la priorité de Morges ?) ;
- Etudier l'opportunité de créer un réseau propre à la Ville de Morges, lui permettant de gérer sa liste d'attente et d'appliquer une politique tarifaire favorable aux familles morgiennes.

Pour le groupe PSIG

Clémence Langone

Michaël Fürhoff

Des V R de. Gammelin
M. Rodt
Wara
S. au P. P. T.
[Signature]
[Signature]
[Signature]
[Signature]
[Signature]